

61^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME 3 - 4 - 5 novembre 2017

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2017

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23 - Fax : 05 46 44 75 82
E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 3 novembre 2017 à partir de 8h00
Samedi 4 novembre 2017 à partir de 8h00
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 71 78 89 82

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Musée Maritime
Place Bernard Moitessier – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 71 78 77 90

P.C. DIRECTION DE COURSE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
AFFICHAGE OFFICIEL
AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX

Espace Encan, Quai Louis Prunier - LA ROCHELLE

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 4 septembre 2017

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 23 octobre 2017

Clôture des engagements

Vendredi 27 octobre 2017

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la permanence du Rallye :
- Vendredi 27 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 28 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Lundi 30, mardi 31 octobre et mercredi 1er novembre 2017 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 2 novembre 2017 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :

28 et 29 octobre, 1^{er} et 2 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 2 novembre 2017 :

De 13h30 à 17h00 Séance d'essais

Vendredi 3 novembre 2017 :

- Vérifications administratives de 09h00 à 14h30
- Vérifications techniques de 09h15 à 14h45
- Mise en Parc de départ : de 10h00 à 15h30
Quai de la Georgette – La Rochelle
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 14h00
- 16h00 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape au PC et au podium de départ.

- 17h00 Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 19h26 (premier VHC)

Samedi 4 novembre 2017 :

- 07h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape au PC et au podium de départ
- 09h00 Départ de la 2^{ème} étape 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 22h59 : au Parc Fermé La Rochelle
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium La Rochelle.

Dimanche 5 novembre 2017 :

- Remise des prix à 10h30
Espace Encan, Quai Louis Pruniers - La Rochelle

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 61^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME qui se déroulera les 3-4-5 novembre 2017.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Poitou-Charentes le 20/07/2017 sous le numéro 21/2017 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 798 en date du 29/08/2017.

Comité d'Organisation

Président : Jérôme PIQUENOT
Vice-président : Loïc BARBIER
Trésorier : Hervé HENO
Secrétaire : Catherine CONDEMINE

Secrétariat et permanence du rallye

- du 4 septembre au 2 novembre 2017 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- vendredi 3 et samedi 4 novembre 2017 de 8h00 à minuit

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. :05-46-44-23-23 – Fax : 05-46-44-75-82
E-mail : sao17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représenté par M. Jérôme PIQUENOT.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jannick DAUBIGNÉ

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jacques COURMONTAGNE
Membres : Fabien ZYCH
Josy MARTIN
Secrétaire : Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course : Michel LAROULANDIE
Directeurs Adjoints : Pascal BATTE
Joseph LORRE
Adjoints à la DC : Valérie DIEBOLT
Nicole BONNET
Sylvie ZYCH

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable : Jacques FERROCHEAU
Jean Claude BRIGAUD
Vincent DARLAVOIX
Lionel DUBOIS
Martial LOBROT
Jean Pierre ROQUES
Sébastien VERRON
Robert VINCENT

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND
Catherine CONDEMINE
Gilles GUILLER
Hervé BESSON

Vérifications administratives

Didier FOURNEAUX

Vérifications techniques

Hubert VERGNORY

Véhicule tricolore

Philippe AGOSTINIS
Aurélien FERNANDES

Véhicule Autorité

Bernard CONDEMINE

Infos

Loïc BOUIN

Véhicule 000

Patrice MARTY
Alain MARY

Véhicule 00

Jérôme GARDIA
Didier BILLON

Voiture 0 VHC Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0 Moderne Hugues DELAGE

Véhicule Balai Patrick ORILLAC

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

Roger DESMOULINS
Jean Louis MINEUR
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES

Serge FREVILLE
Didier FOURNEAUX
Christian RAINAUD

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter

Christian ISNARD
Christian COULET

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essai

Bernard CONDEMINE

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité : Jean Paul BONNAUD
Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle : Michel BLANC - Dominique JOUBERT
Parc Assistance La Rochelle : Hubert VERGNORY

Juges de fait

Equipe n°1
Responsable : Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2 : Jean Marc SEGOUIN
Rémy DUMOND
Equipe n° 3 : Jacques TROMAS
Jean Michel COURGEAU

Affichage officiel Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Classement Patrick SOFT

Patrick PETITGIRARD

Responsable des reconnaissances

Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage

Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC

Daniel BLUTEAU

Chronométrage

Chronométreurs FFSA

Remise des Prix

Claude DELOUBES

Commissaires

Avec la participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 61ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME compte pour :

- le Championnat de France 2ème Division 2017
- la Coupe de France des Rallyes 2018 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Poitou-Charentes 2017

1.3. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront sur le site de l'ASA Sport Automobile Océan (www.sportautoocean.com).

Les vérifications auront lieu le vendredi 3 novembre 2017, Musée Maritime - Place Bernard Moitessier – LA ROCHELLE, de 9h00 à 14h30 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 14h45 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité

Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours

Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours**, lors des vérifications administratives obligatoires du vendredi 3 novembre 2017.

A l'issue des vérifications, vendredi 3 novembre 2017, les voitures seront mises en parc de départ : Quai de la Georgette – La Rochelle

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à
CONTROLES TECHNIQUES
1 Rue Gaspard Monge
17000 LA ROCHELLE – Tél : 06 08 95 55 63.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout concurrent qui désire participer au 61^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 23 octobre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse
- le lieu de naissance
- le n° de permis de conduire

3.1.10. Compte tenu du 19^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC, le nombre maximum des engagés pour les 2 rallyes est fixé à 190 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 €

Y compris la prime d'assurance d'un montant de 152,40 € HT

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE avec le nom au dos des photos.

3.2. EQUIPAGES

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Reclassement après l'ES2

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes de 2^{ème} Division.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les couvertures chauffantes sont autorisées.
Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.
Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.
Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

4.2.3.

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voiture du groupe GT de Série).
Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.
Les roues galettes sont interdites.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.
En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.
Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.1. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé : Les Minimes à La Rochelle.

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule

la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance. Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.2. Zone de ravitaillement carburant

Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 4 ET 7

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service U EXPRESS, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking situé face à la station-service U EXPRESS. L'accès à cette zone sera autorisé UNIQUEMENT aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :
Vendredi 03 novembre : 72,975 km dont 20,060 km d'ES
Samedi 04 novembre :
2^{ème} section et 3^{ème} section : 146,980 km dont 53,290 km d'ES
4^{ème} section : 121,545 km dont 40,950 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :
Samedi 04 novembre :
2^{ème} section et 3^{ème} section :
Parc d'assistance-Ravitaillement : 68,100 km dont 31,070 d'ES
Ravitaillement-Parc d'assistance : 78,880 km et 22,220 km d'ES
4^{ème} section :
Parc d'assistance-Ravitaillement : 121,545 km dont 40,950 km d'ES

4.3.2.3 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking face à la station-service U EXPRESS il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

La plaque d'immatriculation avant (52mm x 110mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque pourra entraîner les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2017 soit une pénalité de 160€ pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive.

Les concurrents dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif organisation au présent règlement particulier.

Publicité obligatoire : panneaux de portières, plaques de rallye, surface plaque d'immatriculation 520mm x110mm.

Publicité facultative : angle supérieur droit et gauche du pare-brise 250mm x100mm.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 491,230 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 167,590 km.

Les épreuves spéciales sont :

| | | |
|-------------------|-----------|--------|
| Le vendredi | | |
| - AIGREFEUILLE | 8,520 km | 1 fois |
| - CDA LA ROCHELLE | 11,540 km | 1 fois |
| Le samedi | | |
| - LE SCADA | 12,340 km | 2 fois |
| - CDC AUNIS SUD | 18,730 km | 3 fois |
| - CD 17 | 22,220 km | 3 fois |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1 Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver ainsi l'avenir des rallyes

Le nombre de passage en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit
Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2 Véhicules

- véhicules de série
- pneus de série homologués route
- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances
- les concurrents doivent fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur
- un contrôle de conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances
- aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

6.2.5 Durée

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

28 et 29 octobre – 1er et 2 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panachage week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 3 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle

- le vendredi 3 novembre 2017 entre 10h15 et 15h30,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 15h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du 61^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME partira après la dernière voiture du 19^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »

Chef de poste : chasuble marquée « CHEF DE POSTE »

Chargé des Relations avec les Concurrents : blouson jaune marqué « RELATIONS CONCURRENTS »

7.3.16 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France 2^{ème} division, ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1^{ère} infraction : 10 secondes
- 2^{ème} infraction : 1 minute
- 3^{ème} infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 2 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 80 €. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la sa voiture.

Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. **CLASSEMENT GROUPES**, dans chacun des groupes :

Premier 400 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 200 € (de 6 à 10 partants)
Troisième 100 € (plus de 10 partants)

. **CLASSEMENT CLASSES :**

Premier 650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 300 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième 150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième 100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. **CLASSEMENT FEMININ** Equipage 100% féminin

Premier 650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 300 € (de 6 à 10 partants-)
Troisième 150 € (de 11 à 15 partants)

. **EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS** (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier 300 €

2. Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ou trophées ne sont pas cumulables) :

- les 3 premiers équipages au classement GÉNÉRAL
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 3 premiers équipages de chaque CLASSE
- un trophée spécial équipage FEMININ
- les 2^{ème} et 3^{ème} équipages FÉMININ
- les 3 premiers équipages de moins de 25 ans (pilote et copilote moins de 25 ans)

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 5 novembre à 10h30
Espace Encan, Quai Louis Prunier à La Rochelle

Les équipages qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

UNE TENUE CORRECTE EST EXIGEE

La distribution des prix sera suivie d'une réception en l'honneur des concurrents et des officiels ayant participé à la 61^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME 2017.

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales RALLYE D'AUTOMNE

PREMIÈRE SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE

72,975 Km comprenant 2 épreuves spéciales de 20,060 Km

E.S. n° 1 : AIGREFEUILLE

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : AIGREFEUILLE

8,520 Km

E.S. n° 2 : CDA LA ROCHELLE

Départ : SAINT MEDARD

Arrivée : SAINTE SOULLE

11,540 Km

DEUXIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

146,980 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 53,290 Km

E.S. n° 3 : LE SCADA

Départ : LE CHAMOU

Arrivée : AIGREFEUILLE

12,340 Km

E.S. n° 4 : CDC AUNIS SUD

Départ : LES EGAUX

Arrivée : SURGERES

18,730 Km

E.S. n° 5 : CD 17

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : VANDRE

22,220 Km

TROISIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

146,980 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 53,290 Km

E.S. n° 6 : LE SCADA

Départ : LE CHAMOU

Arrivée : AIGREFEUILLE

12,340 Km

E.S. n° 7 : CDC AUNIS SUD

Départ : LES EGAUX

Arrivée : SURGERES

18,730 Km

E.S. n° 8 : CD 17

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : VANDRE

22,220 Km

QUATRIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE

124,295 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 40,950 Km

E.S. n° 9 : CDC AUNIS SUD

Départ : LES EGAUX

Arrivée : SURGERES

18,730 Km

E.S. n° 10 : CD 17

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : VANDRE

22,220 Km

SORTIE PARC FERMÉ FINAL – PODIUM LA ROCHELLE

0,270 Km

soit une longueur totale du Rallye de 491,230 Km comprenant 10 épreuves spéciales totalisant 167,590 Km

ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

sur une hypothèse de 190 concurrents au total
les Modernes partiront après la dernière VHC

| Contrôles | Itinéraire | Kilométrage | | | Temps imparti | Horaires | |
|-----------|------------|-------------|----------|-------|---------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Partiel | Entre CH | Total | | Première voiture Moderne | Dernière voiture Moderne |

Vendredi 3 novembre 2017

PREMIERE ETAPE

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

Premier secteur : 2.750 Temps imparti : 0:15

| | | | | | | | |
|-------|--|-------|-------|-------|------|-------|-------|
| CH 0 | LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé | | | | | 18:00 | 20:40 |
| CH 0A | LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimés | 2.750 | 2.750 | 2.750 | 0:15 | 18:15 | 20:55 |
| | LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE | | | | 0:15 | | |

Deuxième secteur : 23.120 Temps imparti : 0:40

| | | | | | | | |
|-------|---|--------|--------|--------|------|-------|-------|
| CH 0B | LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimés | | | | | 18:30 | 21:10 |
| CH 1 | AIGREFEUILLE | 23.120 | 23.120 | 25.870 | 0:40 | 19:10 | 21:50 |
| | Neutralisation | 0.085 | | | 0:03 | | |

Troisième secteur : 21.170 Temps imparti : 00:30
1ère épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 8.520

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------------|--------|--------|--------|------|-------|-------|
| DES 1 | Départ E.S. n°1 : AIGREFEUILLE | | | 25.955 | | 19:13 | 21:53 |
| AES 1 | Arrivée E.S. n°1 : AIGREFEUILLE | 8.520 | | | | | |
| CH 2 | SAINT MEDARD | 12.650 | 21.170 | 47.125 | 0:30 | 19:43 | 22:23 |
| | Neutralisation | 0.360 | | | 0:03 | | |

Quatrième secteur : 25.490 Temps imparti : 0:40
2ème épreuve spéciale "CDA LA ROCHELLE" : 11.540

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------------|--------|--------|--------|------|-------|-------|
| DES 2 | Départ E.S. n°2 : ST MEDARD | | | 47.485 | | 19:46 | 22:26 |
| AES 2 | Arrivée E.S. n°2 : STE SOULLE | 11.540 | | | | | |
| CH 2A | LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé | 13.950 | 25.490 | 72.975 | 0:40 | 20:26 | 23:06 |

Samedi 4 novembre 2017

DEUXIEME ETAPE

DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Cinquième secteur : 2.750 Temps imparti : 0:15

| | | | | | | | |
|-------|---|-------|-------|--------|------|-------|-------|
| CH 2B | LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé | | | | | 10:00 | 12:30 |
| CH 2C | LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés | 2.750 | 2.750 | 75.725 | 0:15 | 10:15 | 12:45 |
| | LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE | | | | 0:25 | | |

Sixième secteur : 23.800 Temps imparti : 0:35

| | | | | | | | |
|-------|--|--------|--------|--------|------|-------|-------|
| CH 2D | LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés | | | | | 10:40 | 13:10 |
| CH 3 | LE CHAMOU | 23.800 | 23.800 | 99.525 | 0:35 | 11:15 | 13:45 |
| | Neutralisation | 0.090 | | | 0:03 | | |

Septième secteur : 14.120 Temps imparti : 0:25
Troisième épreuve spéciale "LE SCADA" : 12.340

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------------|--------|--------|---------|------|-------|-------|
| DES 3 | Départ E.S. n°3 : LE CHAMOU | | | 99.615 | | 11:18 | 13:48 |
| AES 3 | Arrivée E.S. n°3 : AIGREFEUILLE | 12.340 | | | | | |
| CH 3A | Pause Aigrefeuille | 1.780 | 14.120 | 113.735 | 0:25 | 11:43 | 14:13 |

Huitième secteur : 9.400 Temps imparti : 0:20

| | | | | | | | |
|-------|--------------------|-------|-------|---------|------|-------|-------|
| CH 3A | Pause Aigrefeuille | | | | | 11:43 | 14:13 |
| CH 4 | LES EGAUX | 9.400 | 9.400 | 123.135 | 0:20 | 12:03 | 14:33 |
| | Neutralisation | 0.300 | | | 0:03 | | |

Neuvième secteur : 20.790 Temps imparti : 0:30
Quatrième épreuve spéciale "CDC AUNIS SUD" : 18.730

| | | | | | | | |
|-------|-----------------------------|--------|--------|---------|------|-------|-------|
| DES 4 | Départ E.S. n°4 : LES EGAUX | | | 123.435 | | 12:06 | 14:36 |
| AES 4 | Arrivée E.S. n°4 : SURGERES | 18.730 | | | | | |
| CH 4A | SURGERES Place du Château | 2.060 | 20.790 | 144.225 | 0:30 | 12:36 | 15:06 |

Dixième secteur : 15.670 Temps imparti : 0:25

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------|--------|--------|---------|------|-------|-------|
| CH 4A | SURGERES Place du Château | | | | | 12:36 | 15:06 |
| CH 5 | FOUGEROLLES | 15.670 | 15.670 | 159.895 | 0:25 | 13:01 | 15:31 |
| | Neutralisation | 0.140 | | | 0:03 | | |

Onzième secteur : 59.920 Temps imparti : 1:05
Cinquième épreuve spéciale "CD 17" : 22.220

| | | | | | | | |
|-------|--|--------|--------|---------|------|-------|-------|
| DES 5 | Départ E.S. n°5 : FOUGEROLLES | | | 160.035 | | 13:04 | 15:34 |
| AES 5 | Arrivée E.S. n°5 : VANDRE | 22.220 | | | | | |
| CH5A | LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement | 37.700 | 59.920 | 219.955 | 1:05 | 14:09 | 16:39 |
| | LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT | | | | 0:40 | | |

| Contrôles | Itinéraire | Kilométrage | | | Temps imparti | Horaires | |
|-----------|------------|-------------|----------|-------|---------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Partiel | Entre CH | Total | | Première voiture Moderne | Dernière voiture Moderne |

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

| | | | | | | | |
|-------|---|---------------------------|--------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Douzième secteur : | 2.750 | Temps imparti : | 0:15 | | |
| CH 5B | LA ROCHELLE : Sortie Regroupement | | | | | 14:49 | 16:54 |
| CH 5C | LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés | 2.750 | 2.750 | 222.705 | 0:15 | 15:04 | 17:09 |
| | LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE | | | | 0:30 | | |

| | | | | | | | |
|-------|--|----------------------------|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Treizième secteur : | 23.800 | Temps imparti : | 0:35 | | |
| CH 5D | LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés | | | | | 15:34 | 17:39 |
| CH 6 | LE CHAMOU | 23.800 | 23.800 | 246.505 | 0:35 | 16:09 | 18:14 |
| | Neutralisation | 0.090 | | | 0:03 | | |

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------------|--|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Quatorzième secteur : | 14.120 | Temps imparti : | 0:25 | | |
| | | Sixième épreuve spéciale "LE SCADA" : | 12.340 | | | | |
| DES 6 | Départ E.S. n°6 : LE CHAMOU | | | 246.595 | | 16:12 | 18:17 |
| AES 6 | Arrivée E.S. n°6 : AIGREFEUILLE | 12.340 | | | | | |
| CH 6A | Pause Aigrefeuille | 1.780 | 14.120 | 260.715 | 0:25 | 16:37 | 18:42 |

| | | | | | | | |
|-------|--------------------|----------------------------|--------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Quinzième secteur : | 9.400 | Temps imparti : | 0:20 | | |
| CH 6A | Pause Aigrefeuille | | | | | 16:37 | 18:42 |
| CH 7 | LES EGAUX | 9.400 | 9.400 | 270.115 | 0:20 | 16:57 | 19:02 |
| | Neutralisation | 0.300 | | | 0:03 | | |

| | | | | | | | |
|-------|-----------------------------|--|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Seizième secteur : | 20.790 | Temps imparti : | 0:30 | | |
| | | Septième épreuve spéciale "CDC AUNIS SUD" : | 18.730 | | | | |
| DES 7 | Départ E.S. n°7 : LES EGAUX | | | 270.415 | | 17:00 | 19:05 |
| AES 7 | Arrivée E.S. n°7 : SURGERES | 18.730 | | | | | |
| CH 7A | SURGERES Place du Château | 2.060 | 20.790 | 291.205 | 0:30 | 17:30 | 19:35 |

| | | | | | | | |
|-------|---------------------------|-------------------------------|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Dix septième secteur : | 15.670 | Temps imparti : | 0:25 | | |
| CH 7A | SURGERES Place du Château | | | | | 17:30 | 19:35 |
| CH 8 | FOUGEROLLES | 15.670 | 15.670 | 306.875 | 0:25 | 17:55 | 20:00 |
| | Neutralisation | 0.140 | | | 0:03 | | |

| | | | | | | | |
|-------|--|--|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Dix huitième secteur : | 59.920 | Temps imparti : | 1:05 | | |
| | | Huitième épreuve spéciale "CD 17" : | 22.220 | | | | |
| DES 8 | Départ E.S. n°8 : FOUGEROLLES | | | 307.015 | | 17:58 | 20:03 |
| AES 8 | Arrivée E.S. n°8 : VANDRE | 22.220 | | | | | |
| CH8A | LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement | 37.700 | 59.920 | 366.935 | 1:05 | 19:03 | 21:08 |
| | LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT | | | | 0:40 | | |

QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

| | | | | | | | |
|-------|---|-------------------------------|--------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Dix neuvième secteur : | 2.750 | Temps imparti : | 0:15 | | |
| CH 8B | LA ROCHELLE : Sortie Regroupement | | | | | 19:43 | 21:38 |
| CH 8C | LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés | 2.750 | 2.750 | 369.685 | 0:15 | 19:58 | 21:53 |
| | LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE | | | | 0:30 | | |

| | | | | | | | |
|-------|--------------------------------------|------------------------|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Vingt secteur : | 27.475 | Temps imparti : | 0:40 | | |
| CH 8D | LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance | | | | | 20:28 | 22:23 |
| CH 9 | LES EGAUX | 27.175 | 27.175 | 396.860 | 0:40 | 21:08 | 23:03 |
| | Neutralisation | 0.300 | | | 0:03 | | |

| | | | | | | | |
|-------|-----------------------------|--|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Vingt et unième secteur : | 34.010 | Temps imparti : | 0:40 | | |
| | | Neuvième épreuve spéciale "CDC AUNIS SUD" : | 18.730 | | | | |
| DES 9 | Départ E.S. n°9 : LES EGAUX | | | 397.160 | | 21:11 | 23:06 |
| AES 9 | Arrivée E.S. n°9 : SURGERES | 18.730 | | | | | |
| CH10 | FOUGEROLLES | 15.280 | 34.010 | 431.170 | 0:40 | 21:51 | 23:46 |
| | Neutralisation | 0.140 | | | 0:03 | | |

| | | | | | | | |
|--------|---------------------------------|---|---------------|------------------------|-------------|-------|-------|
| | | Vingt deuxième secteur : | 59.920 | Temps imparti : | 1:05 | | |
| | | Dixième épreuve spéciale "CD 17" : | 18.730 | | | | |
| DES 10 | Départ E.S. n°10 : FOUGEROLLES | | | 431.310 | | 21:54 | 23:49 |
| AES 10 | Arrivée E.S. n°10 : VANDRE | 22.220 | | | | | |
| CH 10A | LA ROCHELLE : Entrée Parc Final | 37.700 | 59.920 | 491.230 | 1:05 | 22:59 | 0:34 |